

Normes d'hypothèses de projection

Institut québécois de planification financière (IQPF)
Financial Planning Standards Council (FPSC)

Nathalie Bachand, A.S.A., Pl. Fin.
Martin Dupras, A.S.A., Pl. Fin., M. Fisc., ASC
Daniel Laverdière, A.S.A., Pl. Fin.
Patrick Longhurst, CFP^{MD}, FCIA
A. Kim Young, CFP^{MD}, FCIA

Le 31 juillet 2017

1. Introduction	4
2. Principes directeurs dans l'établissement des Normes.....	7
3. Hypothèses faisant l'objet d'une Norme.....	9
4. Normes pour l'année 2017	17
5. Exemples d'application	17
6. Normes financières des années passées.....	18

1. INTRODUCTION

Une facette importante du travail du planificateur financier consiste à effectuer différents types de projections (besoins et revenus de retraite, besoins d'assurance, planification des études des enfants, etc.). Pour mener à bien un tel exercice, le planificateur financier n'a évidemment pas d'obligation de résultats, mais plutôt une obligation de méthode. Le présent document vise à baliser l'utilisation d'hypothèses dans la préparation de telles projections.

Les Normes se veulent un guide et sont tout indiquées pour réaliser des projections financières à long terme (plus de 10 ans) libres de possibles biais cognitifs du planificateur financier. En effet, prédire la direction que prendra l'économie et comment évolueront les marchés financiers est un exercice périlleux qui demande l'intégration d'une grande quantité de variables et, par conséquent, de modèles d'évaluation très sophistiqués. Pour sa protection et celle de ses clients, le planificateur financier est encouragé à utiliser ces Normes.

Le planificateur financier devrait toujours produire une analyse de sensibilité afin d'illustrer et évaluer les répercussions d'un changement dans les hypothèses utilisées sur l'évolution de la situation du client. Cette façon de faire est particulièrement importante quand l'atteinte des objectifs pourrait être menacée.

a) Mise à jour et durée de vie des Normes

Les Normes sont mises à jour chaque année. Même si certaines des hypothèses balisées ici sont appelées à changer de temps à autre, cela ne signifie pas qu'une projection préparée avec les hypothèses précédemment publiées cesse d'être valable. En effet, cette projection était considérée comme valable lors de sa préparation.

b) Utilisation des Normes

L'utilisation des Normes est fortement encouragée. Le fait qu'elles soient neutres et basées sur des sources fiables favorisera la confiance envers le planificateur financier et ses projections financières.

Ceci dit, le planificateur financier est dans la meilleure position pour comprendre les particularités propres à chaque client. Ainsi, il est possible que dans certaines situations, le planificateur financier utilise des hypothèses différentes des Normes. Les hypothèses peuvent aussi différer de celles des Normes selon l'endroit. Par exemple, en raison de caractéristiques liées au marché local, on pourrait utiliser un taux d'inflation différent pour une projection de l'évolution du coût des études supérieures. Finalement, on pourrait utiliser un taux d'inflation différent de celui des Normes pour projeter l'augmentation de salaire lorsque la situation du client le justifie.

c) Respect des Normes

Les hypothèses utilisées doivent toujours être bien documentées, justifiées et communiquées aux clients. L'utilisation et le respect de ces normes devraient donc faire l'objet d'une divulgation qui prendrait une des formes suivantes :

- ♦ *Projection préparée en utilisant les Normes d'hypothèses de projection de l'IQPF et du FPSC.*
- ♦ *Analyse préparée en utilisant les Normes d'hypothèses de projection de l'IQPF et du FPSC.*
- ♦ *Étude préparée en utilisant les Normes d'hypothèses de projection de l'IQPF et du FPSC*
- ♦ *Calculs effectués en utilisant les Normes d'hypothèses de projection de l'IQPF et du FPSC.*

d) Écart acceptable

Lorsqu'il le juge approprié, le planificateur financier peut choisir un taux de rendement qui diffère de la norme correspondante d'un maximum de $\pm 0,5 \%$. Ce faisant, il sera considéré avoir respecté la norme.

Pour décider ou non d'utiliser l'écart de $0,5 \%$, le planificateur financier peut considérer les éléments suivants :

- Une variation du rendement projeté a des répercussions sur le potentiel de réalisation des objectifs de retraite. Par exemple, il serait imprudent d'utiliser un rendement plus élevé dans le seul but d'obtenir une projection qui rend l'objectif de retraite atteignable.
- Les individus ont tendance à acheter après une hausse et à vendre après une baisse. Lorsque cette propension à agir au mauvais moment est particulièrement présente chez un client, son rendement à long terme risque d'en souffrir et l'utilisation d'un rendement inférieur à la norme pourrait être opportune¹.
- L'utilisation soutenue des services d'un professionnel du placement dans la gestion d'un portefeuille, incluant le rééquilibrage régulier du portefeuille, peut augmenter le rendement à long terme².

Enfin, l'écart de $0,5 \%$ est jugé acceptable seulement pour les normes de rendement, ce qui exclut les autres normes, comme la norme d'inflation. Tout écart de plus de $0,5 \%$ devrait être raisonnable et justifié.

¹ Dalbar. (2014). 2014 DALBAR QAIB Highlights Futility of Investor Education [communiqué de presse] <https://globenewswire.com/news-release/2014/04/09/625908/10076149/en/2014-DALBAR-QAIB-Highlights-Futility-of-Investor-Education.html>

² Masters, S. J. (2003). Rebalancing. *The Journal of Portfolio Management*, vol. 29 no 3, p. 52 à 57.

e) **Entrée en vigueur des Normes**

Les Normes pour l'année 2017 entrent en vigueur officiellement le 31 juillet 2017.

2. PRINCIPES DIRECTEURS DANS L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES

a) Utilisation de sources externes

Ces Normes sont établies à partir de sources externes variées, crédibles et publiques. Elles ne représentent nullement l'opinion individuelle des membres du groupe de travail, de l'IQPF ou du FPSC.

L'utilisation d'un grand nombre de sources élimine l'effet potentiel de biais que chacune d'entre elles pourrait introduire.

À des fins de transparence et de reproductibilité des Normes, un [Addenda aux Normes d'hypothèses de projection 2017](#) fournit des liens vers les sources, les données et les calculs utilisés pour les établir.

b) Recherche de stabilité

Le fait que les analyses actuarielles du Régime de rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC) sont mises à jour sur une base triennale assure une bonne stabilité aux Normes. De plus, les analyses actuarielles du RRQ et du RPC ont un poids de 50 % dans l'élaboration des Normes, contre 25 % pour les résultats du Sondage annuel sur les perspectives d'investissement de Willis Towers Watson.

Aussi, pour éviter des variations importantes d'une année à l'autre, la méthode d'arrondissement utilisée est passée du 0,25 % le plus près au 0,10 %³ le plus près en 2015 et pour les années subséquentes.

c) Limites des Normes

Une norme est fixée pour chacune des principales classes d'actifs, c'est-à-dire les placements à court terme, les titres à revenu fixe canadiens, les actions canadiennes, les actions étrangères des marchés développés (incluant les États-Unis, l'Europe, l'Australie et l'Extrême-Orient) et les actions des marchés émergents.

Aucune norme n'est fixée pour les autres classes ou sous-classes d'actifs, comme les obligations étrangères, les actions de petite capitalisation ou encore les actions de type « valeur » ou « croissance », notamment en raison de l'absence d'hypothèses formulées à leur égard dans le Sondage annuel sur les perspectives d'investissement de Willis Towers Watson et par le RRQ et le RPC dans leurs évaluations actuarielles. La norme pour les actions étrangères des pays développés peut être utilisée pour les actions américaines.

De plus, l'évolution du marché immobilier ne figure pas dans les Normes, pour les raisons suivantes :

³ En arrondissant au 0,25 % le plus près, un résultat de 3,10 % donnerait lieu à une norme de 3,00 %, alors qu'un résultat de 3,15 % engendrerait une norme de 3,25 %. En arrondissant au 0,10 % le plus près, un résultat de 3,10 % deviendrait la norme, alors qu'un résultat de 3,15 % donnerait une norme de 3,20 %.

HYPOTHÈSES

- Des normes distinctes pour les immeubles résidentiels, commerciaux et industriels auraient été nécessaires;
- Un indice de régionalité aurait aussi été nécessaire (l'immobilier évolue différemment à Montréal, à Québec, à Toronto et à Vancouver).

Avant de poser une hypothèse quant à l'évolution du marché immobilier, il est important de prendre le temps d'évaluer adéquatement la valeur marchande de la propriété pour ensuite utiliser une hypothèse liée à l'inflation, mais adaptée pour tenir compte du marché immobilier local.

Aucune hypothèse n'est fournie pour les taux de change, puisque le résultat à long terme est généralement nul. Les planificateurs financiers devraient produire une analyse de sensibilité pour illustrer et évaluer les répercussions d'un changement dans les taux de change. Les clients qui auront besoin d'un revenu en devises étrangères pourraient vouloir conserver des actifs dans cette devise afin d'éviter ce risque.

Il est aussi important de noter que les Normes ne tiennent pas compte du profil d'investisseur. Le profil d'investisseur ou un changement de profil d'investisseur pourraient avoir des répercussions tout aussi significatives sur le résultat que le choix des hypothèses de rendement utilisées dans la production de projections financières. L'évaluation du profil d'investisseur est donc une étape cruciale du développement de projections financières.

3. HYPOTHÈSES FAISANT L'OBJET D'UNE NORME

Deux types d'hypothèses font l'objet d'une norme : celles à caractère financier (inflation, évolution du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP ou MGA), rendement à court terme, rendement des titres à revenu fixe, rendement des actions canadiennes, rendement des actions étrangères des pays développés, rendement des actions des marchés émergents et taux d'emprunt) et celle à caractère démographique (espérance de vie).

a) Inflation

Cette hypothèse est centrale à la préparation de projections à moyen et à long terme. L'hypothèse d'inflation est établie en combinant les hypothèses d'inflation émises par les quatre sources suivantes (chacune ayant un poids de 25 %) :

- ♦ la moyenne des hypothèses d'inflation pour les 30 prochaines années (2017 à 2046) utilisées dans la plus récente analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec (RRQ)⁴;
- ♦ la moyenne des hypothèses d'inflation pour les 30 prochaines années (2017 à 2046) utilisées dans le plus récent rapport actuariel du Régime de pensions du Canada (RPC)⁵;
- ♦ en utilisant la pondération suivante : 50 % de la prévision moyen terme (2017 à 2020) et 50 % de la prévision long terme (2021 à 2030);
- ♦ la cible d'inflation de la Banque du Canada.

Le résultat de ce calcul est arrondi au 0,10 % près.

Une réflexion quant à l'utilisation de taux d'inflation distincts pour les particuliers plus âgés ou pour les hauts salariés a été effectuée. Deux études de monsieur Radu Chiru, de Statistique Canada⁶, démontrent que certaines petites différences existent entre l'inflation de ces deux catégories de Canadiens et celle des autres, mais ces différences ne s'avèrent pas matérielles.

i) Évolution salariale

Pour projeter l'évolution des salaires, on peut utiliser l'hypothèse d'inflation en y ajoutant un maximum de 1,00 % pour refléter le gain de productivité, le mérite et l'avancement. Dans la plus récente évaluation actuarielle du RRQ, une marge ultime de 1,10 % entre l'évolution des salaires et l'inflation a été prévue.

Par contre, dans un contexte où le client serait en fin de carrière ou dans un poste sans réelle possibilité d'avancement, il pourrait s'avérer sage de prévoir un taux de croissance égal ou inférieur à l'inflation.

⁴ La dernière évaluation actuarielle du RRQ, faite avec les données au 31 décembre 2015, a été publiée en 2016.

⁵ La dernière évaluation actuarielle du RPC, faite avec les données au 31 décembre 2015, a été publiée en 2016.

⁶ Statistique Canada, (2005), 11-621-MIF2005027, « L'inflation est-elle plus élevée pour les personnes âgées? » (2005) et (2005), 11-621-MIF2005030, « L'inflation varie-t-elle selon le revenu? »

ii) Évolution des paramètres du RRQ et du RPC

L'évolution du maximum annuel des gains admissibles (MGA ou MGAP) est basée sur l'augmentation moyenne des salaires. Par conséquent, l'hypothèse d'inflation augmentée de 1,00 % devrait être utilisée.

b) Rendement nominal (avant frais)

Des hypothèses de rendement ont été établies pour les placements à court terme (bons du Trésor 91 jours), pour les titres à revenu fixe canadiens, pour les actions canadiennes, pour les actions étrangères des pays développés et pour les actions des marchés émergents. Ces hypothèses représentent des rendements nominaux bruts (incluant l'inflation).

Ces normes ont été établies en combinant les hypothèses des sources suivantes (chacune ayant un poids de 25 %) :

- ♦ la moyenne des hypothèses pour les 30 prochaines années (2017 à 2046) utilisées dans la plus récente analyse actuarielle du RRQ;
- ♦ la moyenne des hypothèses pour les 30 prochaines années (2017 à 2046) utilisées dans le plus récent rapport actuariel du RPC;
- ♦ les résultats du Sondage annuel sur les perspectives d'investissement 2016 de Willis Towers Watson selon la pondération suivante : 50 % de la prévision moyen terme (2017 à 2020) et 50 % de la prévision long terme (2021 à 2030);
- ♦ les rendements historiques pour la période de 50 ans se terminant le 31 décembre de l'année précédente (ajustés, pour l'inflation).

La composante historique est basée sur le DEX bons du Trésor 91 jours (court terme), le DEX Universe Bond^{MC} (obligations canadiennes), le S&P / TSX (actions canadiennes) et le MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient). L'indice MSCI marchés émergents n'a pas été utilisé en raison de son manque de maturité.

Pour assurer la cohérence, les indices précités exprimés en rendements réels (rendements diminués de l'indice d'inflation IPC global tel que publié par la Banque du Canada) sont augmentés de l'hypothèse d'inflation future (avant arrondissement) de cette année.

Les considérations ou ajustements suivants sont aussi apportés :

i) Placements à court terme

L'hypothèse de 2,9 % pour les placements à court terme représente le rendement à long terme des placements à court terme. À titre d'exemple, cette norme est utile comme hypothèse de rendement à long terme pour les 5 % de placements à court terme que conserve en tout temps un fonds commun de placement.

Pour des projections à plus court terme (moins de dix ans), les planificateurs financiers pourraient utiliser le rendement actuel des placements à terme conservés jusqu'à leur échéance.

ii) Titres à revenu fixe

Les hypothèses posées par le RRQ et le RPC pour les titres à revenu fixe ont été ajustées pour tenir compte d'une durée de détention beaucoup plus longue que celle de l'investisseur individuel. Ainsi, une marge de 0,75 % est retranchée afin de convertir leur hypothèse à long terme en une hypothèse plus pertinente dans un contexte de planification financière personnelle.

Une marge supplémentaire de 0,395 % a été retranchée de la moyenne historique des taux de rendement des titres à revenu fixe pour tenir compte des hausses du prix des obligations qui ne peuvent s'expliquer par les variations de taux d'intérêt.

iii) Actions canadiennes

Pour les placements en actions canadiennes, une marge de sécurité de 0,50 % est retranchée du résultat obtenu par la pondération des différentes sources afin de compenser la non-linéarité des rendements à long terme. Cet ajustement coïncide avec les résultats de simulations Monte Carlo qui estiment la probabilité du rendement futur des actions canadiennes grâce à 300 000 itérations. Les planificateurs financiers qui font des simulations Monte Carlo peuvent donc ajouter 0,50 % à la norme en vigueur⁷.

iv) Actions étrangères

Les actions étrangères sont composées de titres des États-Unis, de l'Europe, de l'Australie et de l'Extrême-Orient, ainsi que des marchés émergents. Comme pour les actions canadiennes, une marge de sécurité de 0,50 % est retranchée pour tenir compte de la non-linéarité des rendements à long terme.

Bien que les données utilisées pour élaborer l'hypothèse pour les actions étrangères des pays développés n'incluent pas spécifiquement de données des États-Unis, cette hypothèse peut être utilisée pour les taux de rendement des actions américaines pour les raisons suivantes :

- le RRQ et le RPC ne distinguent pas les actions américaines des actions étrangères des pays développés dans leurs rapports, mais les actions américaines forment une partie de leur portefeuille d'actions étrangères des pays développés;
- Le Sondage annuel sur les perspectives d'investissement de Willis Towers Watson utilise les mêmes taux projetés de rendement à moyen et à long terme pour l'indice MSCI EAEO que pour l'indice S&P 500 américain;
- La différence entre les taux de rendement historiques de l'indice MSCI EAEO et du S&P 500 au cours des 50 dernières années est minime : 0,12 % (9,97 % et 10,09 %, respectivement).

⁷ DUPRAS, M. (2004, novembre), Retraite et Monte Carlo, La Cible, vol. 12, no 6, à la p. 6. Cet article est reproduit dans le [Supplément d'information](#).

v) Nature du rendement des actions

Dans un environnement de placements non enregistrés, une projection doit évidemment considérer la dimension fiscale. Dans la mesure où les sommes sont matérielles, il pourrait être pertinent de scinder le rendement obtenu en deux catégories : dividendes et gains en capital. Historiquement, de 25 % à 50 % du rendement global obtenu en actions était constitué de dividendes. Il apparaît donc raisonnable de considérer que 33 % du rendement global obtenu en actions sera constitué de dividendes et que le reste sera composé de gains en capital. De l'information additionnelle sur cette analyse basée sur l'indice S&P/TSX rendement total est publiée dans le [Supplément d'information](#).

vi) Prime de risque

Puisque ceux qui investissent dans des actions doivent être récompensés pour les risques qu'ils prennent, le rendement des actions comprend une prime de risque qui s'ajoute au rendement à long terme des obligations. Sans surprise, les primes de risque ont diminué avec le temps à cause de plusieurs facteurs peu susceptibles de se répéter (principalement la diversification et la mondialisation). Aujourd'hui, la prime de risque des actions canadiennes est similaire à celle des actions étrangères des marchés développés, soit 2,6 % et 2,8 % respectivement. La prime de risque pour les actions des marchés émergents s'élève quant à elle à 3,6 %, ce qui reflète le risque additionnel inhérent à des placements dans les pays à l'économie émergente. Il est toutefois important de noter que l'économie mondiale est de plus en plus intégrée. Les pays, les institutions financières et les entreprises sont de plus en plus grands, avec un éventail d'activités de plus en plus sophistiquées et interconnectées. Ainsi, lorsqu'un pays vit une crise financière, ses effets se propagent rapidement à l'échelle mondiale.

vii) Rencontre du passé avec l'avenir

Les normes intègrent les prévisions économiques à long terme des actuaires du RRQ et du RPC et celles qui ressortent du Sondage annuel sur les perspectives d'investissement de Willis Towers Watson avec la performance historique des marchés. Une prédiction des rendements futurs basée uniquement sur les rendements historiques ne serait raisonnable que sur la prémisse que l'avenir sera le reflet parfait du passé, ce qui n'apparaît pas réaliste. En effet, en plus de la mondialisation croissante, les changements démographiques⁸, incluant le taux d'activité et le ratio de dépendance, devraient avoir des répercussions significatives sur l'évolution de l'économie en général. Ainsi, l'histoire seule semble bien fragile comme base prévisionnelle⁹.

⁸ Foot, D. K. & Stoffman, D. (1996). *Boom, Bust & Echo: How to profit from the coming demographic shift*. Toronto : Macfarlane, Walter & Ross.

⁹ Vettese, F. (2015). *The Road to Retirement. The Essential Retirement Guide: A Contrarian's Perspective*. New Jersey : John Wiley & Sons.

c) Considérations sur les frais¹⁰

Les frais que payent le client pour la gestion de ses placements doivent être retranchés afin d'obtenir le rendement net. Selon le type de gestion utilisé (directe, mutualisée, privée, etc.), ces frais peuvent facilement varier de 0,5 % à 2,5 %, sauf pour un placement en CPG, dont les frais sont imbriqués dans le taux. Lorsque le portefeuille du client est composé d'une grande variété de fonds communs de placement avec différents ratios de frais de gestion, un ratio de frais moyen par classe d'actifs peut être utilisé. La transparence est de rigueur tant pour le montant des frais que l'investisseur doit assumer qu'en ce qui concerne leurs répercussions sur le rendement attendu, sans oublier la valeur des services reçus en contrepartie.

d) Taux d'emprunt

Un grand nombre de facteurs ont évidemment une incidence sur le taux d'emprunt accessible au client, comme la nature de l'emprunt ou son dossier de crédit. Toutefois, considérons les relations suivantes :

- ♦ il existe une très grande corrélation entre le taux cible de financement à un jour et le taux des bons du Trésor 91 jours;
- ♦ le taux d'escompte est établi en ajoutant 0,25 % au taux cible de financement à un jour;
- ♦ le taux préférentiel est établi en ajoutant 1,75 % au taux d'escompte.

Pour un dossier de crédit moyen, l'hypothèse de taux d'emprunt est donc égale à la norme pour le rendement des placements à court terme, augmentée de 2,00 %. Malgré des taux d'emprunt actuels relativement bas, les Normes se veulent un regard vers l'avenir et reflètent une perspective à long terme. La norme pour le taux d'emprunt a d'abord été développée pour illustrer les répercussions potentielles à long terme de stratégies de placement utilisant le levier financier. Malgré que le niveau actuel des taux d'emprunt soit historiquement faible, ces taux peuvent changer et on doit en tenir compte lorsqu'on effectue des projections. Un professionnel prudent se doit d'envisager une hausse éventuelle du taux d'emprunt lorsqu'il évalue les avantages et les risques associés aux stratégies de levier. Enfin, il apparaît raisonnable d'utiliser un taux d'emprunt à long terme lorsque l'endettement est susceptible d'influencer l'évolution à long terme du patrimoine du client. Pour des projections à court terme, l'utilisation des taux d'emprunt du moment semble logique.

e) Espérance de vie

Il existe plusieurs tables de mortalité. Chacune d'entre elles est construite à partir d'un groupe cible particulier. Les facteurs suivants sont des exemples d'éléments déterminant le groupe cible :

¹⁰ Lussier, J. (2013). *Successful Investing Is a Process: Structuring Efficient Portfolios for Outperformance*. New Jersey : John Wiley & Sons.

HYPOTHÈSES

- ◆ le sexe;
- ◆ l'usage ou non du tabac;
- ◆ le lieu de résidence (ex. : province, pays);
- ◆ la démonstration de preuves de bonne santé (pour tarification d'assurance vie);
- ◆ la richesse¹¹;
- ◆ le fait d'être à la retraite.

La table de mortalité 2014 des retraités canadiens¹² (CPM2014) est utilisée comme base de calcul de l'espérance de vie. Même si cette table reflète la probabilité moyenne de survie pour un sous-ensemble de la population canadienne (les retraités canadiens), elle peut être utilisée pour représenter l'espérance de vie de l'ensemble des Canadiens puisque sa tendance vers une plus grande espérance de vie permet une approche plus prudente.

Il est recommandé d'utiliser un âge d'épuisement des actifs où la probabilité de survie n'excède pas 25 %. Planifier un nombre d'années de retraite supérieur à l'espérance de vie offre une protection contre une éventuelle augmentation de l'espérance de vie et contre le plus grand risque financier d'un individu : le risque de survie. Il est également recommandé d'utiliser le plus grand âge de mortalité qui correspond à la situation du client, à moins qu'il y ait suffisamment d'information indiquant qu'il faut ajuster le tir. Cette recommandation concorde avec le nombre grandissant de centenaires prévus au Canada¹³. Les planificateurs financiers devraient produire une analyse de sensibilité pour l'âge du décès (par exemple + / - 5 ans), étant donné qu'un changement dans l'espérance de vie, même de peu d'années, pourrait avoir des conséquences importantes.

		Probabilité de survie																													
		10 %			15 %			20 %			25 %			30 %			35 %			40 %			45 %			50 %					
Âge atteint		H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F	H	F	H/F
20		99	101	102	97	99	101	96	98	100	95	97	99	94	96	98	93	95	97	92	94	97	91	94	96	90	93	95			
25		98	101	102	97	99	101	96	98	100	95	97	99	94	96	98	93	95	97	92	94	97	91	93	96	90	92	95			
30		98	101	102	97	99	100	96	98	99	95	97	99	94	96	98	93	95	97	92	94	96	91	93	96	90	92	95			
35		98	100	101	97	99	100	95	98	99	94	97	98	93	96	98	92	95	97	91	94	96	90	93	95	89	92	95			

¹¹ Statistique Canada. *Tableau 102-0122 – Espérance de vie en fonction de la santé, à la naissance et à 65 ans, selon le sexe et le revenu, occasionnel (2005-2007)*, CANSIM (102-0121) (site consulté : 2013)

¹² Institut canadien des actuaires (2014), La mortalité des retraités canadiens <https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/2014/214013f.pdf?sfvrsn=6>

¹³ Statistique Canada. *Les centenaires au Canada, Âge et sexe, Recensement de 2011*. 98-311-X2011003 au catalogue http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-311-x/98-311-x2011003_1-fra.pdf

40	98 100 101	96 99 100	95 98 99	94 97 98	93 96 97	92 95 97	91 94 96	90 93 95	89 92 95
45	98 100 101	96 99 100	95 97 99	94 96 98	93 95 97	92 94 97	91 93 96	90 93 95	89 92 94
50	98 100 101	96 98 100	95 97 99	94 96 98	93 95 97	92 94 96	91 93 96	90 92 95	89 91 94
55	97 100 101	96 98 100	95 97 99	94 96 98	93 95 97	92 94 96	91 93 96	90 92 95	89 91 94
60	97 100 101	96 98 99	95 97 98	94 96 98	93 95 97	92 94 96	91 93 95	90 92 95	89 91 94
65	97 99 101	96 98 99	95 97 98	94 96 97	93 95 97	92 94 96	91 93 95	90 92 95	89 91 94
70	97 99 100	96 98 99	95 97 98	94 96 97	93 95 97	92 94 96	91 93 95	90 92 95	89 91 94
75	97 99 100	96 98 99	95 97 98	94 96 97	93 95 97	92 94 96	91 93 95	90 92 95	89 91 94
80	97 100 100	96 98 99	95 97 98	94 96 98	93 95 97	92 94 96	91 94 96	91 93 95	90 92 94
85	98 100 101	97 99 100	96 98 99	95 97 98	94 96 97	93 95 97	93 94 96	92 94 96	91 93 95
90	99 101 102	98 100 101	97 99 100	96 98 99	96 97 99	95 97 98	95 96 98	94 96 97	94 95 97
95	101 102 103	100 101 102	100 101 102	99 100 101	99 100 101	98 99 100	98 99 100	98 98 100	97 98 99
100	105 105 106	104 104 105	103 104 105	103 103 104	103 103 104	102 103 104	102 102 103	102 102 103	102 102 103

Selon le tableau, une personne de 70 ans a 25 % de probabilité d'être toujours en vie à 94 ans s'il s'agit d'un homme et à 96 ans s'il s'agit d'une femme (colonne 25 %). La probabilité de survie de 10 % est atteinte à 97 et 99 ans respectivement. Aussi, pour un couple de 70 ans, la probabilité que l'un ou l'autre soit toujours en vie à l'âge de 97 ans est de 25 %, alors que cette probabilité tombe à 10 % à l'âge de 100 ans. Encore une fois, pour être prudent, il est recommandé d'utiliser un âge d'épuisement des actifs où la probabilité de survie n'excède pas 25 %.

Il importe de rappeler que cette table reflète la mortalité moyenne pour l'ensemble de la population. Ainsi, une personne plus aisée financièrement et venant de démontrer des preuves de bonne santé pourrait voir son espérance de vie pencher davantage vers le côté gauche du tableau (colonne 10 %).

Il est intéressant de noter que l'hérédité n'a pas une influence significative dans la prédiction de la longévité¹⁴. À l'inverse, l'usage du tabac influence significativement l'espérance de vie. Une publication de Statistique Canada datant de 2001¹⁵ conclut notamment qu'un fumeur de 45 ans aurait, selon le sexe, de 20 % à 25 % moins d'années devant lui que le non-fumeur du même âge. On pourrait reconnaître ce fait en utilisant, par exemple, une probabilité de survie de 30 % pour les fumeurs et de 10 % à 25 % pour les non-fumeurs.

Il est aussi intéressant d'observer qu'à mesure que la médecine progresse, ceux qui sont plus jeunes aujourd'hui pourront bénéficier de ces progrès pendant plus longtemps que ceux qui sont plus âgés. Ces effets se reflètent dans la table de mortalité par la diminution initiale dans la probabilité de survie alors que l'âge atteint augmente (une personne âgée de 30 ans aujourd'hui a une plus grande espérance de vie que ses parents âgés de 60

¹⁴ Wilhelmssen, L. et al. (2011). Factors associated with reaching 90 years of age: a study of men born in 1913 in Gothenburg, Sweden. *Journal of internal medicine*, vol. 269 no 4, p. 441 à 451.

¹⁵ L'effet du tabagisme sur l'espérance de vie et l'incapacité <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/010622/dq010622a-fra.htm>

HYPOTHÈSES

ans). Cette diminution dans l'espérance de vie se renverse autour de 80 ans parce que ceux qui ont déjà atteint un âge plus élevé sont plus susceptibles d'avoir une longévité accrue.

4. NORMES POUR L'ANNÉE 2017

Les Normes d'hypothèses de projection pour l'année 2017 sont les suivantes :

- a) **Inflation** 2,00 %
- b) **Rendement**
 - Court terme : 2,90 %
 - Revenu fixe : 3,90 %
 - Actions canadiennes : 6,50 %
 - Actions étrangères (pays développés) : 6,70 %
 - Actions des pays émergents : 7,50 %
- c) **Taux d'emprunt** 4,90 %
- d) **Croissance du MGAP ou MGA** 3,00 % (inflation + 1 %)
- e) **Espérance de vie** La table présentée au point 3 e)

5. EXEMPLES D'APPLICATION

À titre d'exemple, pour une projection préparée en 2017 de portefeuilles équilibrés répartis selon différents scénarios prévoyant des frais de 1,25 %, on pourrait utiliser les hypothèses de rendement suivantes :

Hypothèse de rendement d'un portefeuille selon la répartition				
Profil d'investisseur :		Conservateur	Équilibré	Dynamique
Répartition	Court terme :	5 %	5 %	5 %
	Revenu fixe :	70 %	45 %	20 %
	Actions canadiennes :	25 %	40 %	35 %
	Actions étrangères :	0 %	10 %	25 %
	Actions marchés émergents :	0 %	0 %	15 %
Rendement brut :		4,50 %	5,17 %	6,00 %
Frais :		1,25 %	1,25 %	1,25 %
Rendement net :		3,25 %	3,92 %	4,75 %
Rendement net arrondi :		3,30 %	3,90 %	4,80 %

Ces hypothèses demeurent tributaires du fait que le profil d'investisseur ne change pas au fil des ans. Si le profil était destiné à changer, il faudrait possiblement considérer l'utilisation d'une « répartition cible moyenne ».

Enfin, il est important de noter que le rendement net à utiliser dépend des coûts réels reliés à la gestion du portefeuille.

6. NORMES FINANCIÈRES DES ANNÉES PASSÉES

Les normes financières des années passées ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur apparaissent dans le tableau suivant (les normes courantes apparaissent aux fins de comparaison) :

	Entrée en vigueur	Inflation	Croissance MGA	Rendement					Taux d'emprunt
				Court terme	Revenu fixe	Actions canadiennes	Actions étrangères Développés*	Émergents*	
2009	17 fév.	2,25 %	s.o.	3,75 %	4,75 %	7,25 %	s.o.	s.o.	5,75 %
2010	12 avril	2,25 %	s.o.	3,75 %	5,00 %	7,25 %	s.o.	s.o.	5,75 %
2011	8 avril	2,25 %	s.o.	3,50 %	4,75 %	7,00 %	s.o.	s.o.	5,50 %
2012	12 avril	2,25 %	s.o.	3,25 %	4,50 %	7,00 %	s.o.	s.o.	5,25 %
2013	30 avril	2,25 %	s.o.	3,25 %	4,25 %	7,00 %	s.o.	s.o.	5,25 %
2014	25 avril	2,00 %	s.o.	3,00 %	4,00 %	6,50 %	s.o.	s.o.	5,00 %
2015	30 avril	2,00 %	3,00 %	2,90 %	3,90 %	6,30 %	s.o.	s.o.	4,90 %
2016	30 juin	2,10 %	3,10 %	3,00 %	4,00 %	6,40 %	6,80 %	7,70 %	5,00 %
2017	31 juillet	2,00 %	3,00 %	2,90 %	3,90 %	6,50 %	6,70 %	7,50 %	4,90 %

* De 2009 à 2015, une marge de manœuvre de 1 % par rapport aux actions canadiennes était laissée à la discrétion du planificateur financier.